

LE RÔLE DU BUREAU DE SANTÉ

Le personnel du Bureau de santé s'acquitte des tâches suivantes :

- Il s'assure que vous consultez un médecin qui traitera votre tuberculose;
- Il s'assure que vous vous présentez à tous vos rendez-vous et que vous subissez tous les examens nécessaires;
- Il s'assure qu'on vous fait subir les examens médicaux requis;
- Il vous fournit gratuitement les médicaments contre la tuberculose;
- Il vous aide à prendre vos médicaments contre la tuberculose correctement, et ce, jusqu'à la fin du traitement;
- Il surveille les effets secondaires des médicaments contre la tuberculose;
- Il vous fournit et fournit à votre famille un enseignement sur la tuberculose et les médicaments antituberculeux;
- Il reçoit régulièrement des rapports de votre médecin concernant votre traitement contre la tuberculose;
- Il s'assure que vous vous isolez pour protéger les autres contre les germes de la tuberculose (si vous êtes atteint de tuberculose contagieuse);
- Il prend les dispositions nécessaires pour faire subir un test de dépistage aux personnes qui ont passé beaucoup de temps avec vous pendant que la tuberculose évoluait (c'est ce qu'on appelle la recherche des contacts).

Votre médecin ou votre infirmière doit obligatoirement informer le médecin hygiéniste du Bureau de santé des situations suivantes :

- Vous refusez de prendre vos médicaments contre la tuberculose correctement.
- Vous ratez des rendez-vous sans raison valable.
- Vous ratez des examens médicaux sans raison valable.
- Vous ne vous isolez pas quand vous êtes contagieux.
- Vous refusez de fournir des renseignements au sujet des personnes avec qui vous avez passé du temps pendant que vous étiez contagieux.

Si ces situations s'appliquent à vous, vous pourriez poser un risque pour la santé des autres. On pourrait vous ordonner de prendre vos médicaments contre la tuberculose et de suivre les instructions du médecin et du personnel du Bureau de santé. Au besoin, on pourrait vous hospitaliser pour protéger le grand public.